RÈGLEMENT NUMÉRO 1203 ORDONNANT DES TRAVAUX DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE ET REPROFILAGE DE FOSSÉ SUR LES RUES ALEXANDER, ANDRASSSY ET POMPÉI ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 750 000 $

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 150831-53 a été donné pour le présent règlement;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal autorise une dépense de 1 750 000 $ pour des travaux de fondation de rue, de pavage et de reprofilage de fossé sur les rues Alexander, Andrassy et Pompéi, ainsi que les services professionnels et techniques y afférents, lesquels sont plus amplement décrits dans les estimations de Sylvain Racette ing. du 5 août 2015, lesquels sont résumés dans un document préparé par la directrice générale adjointe le 10 août 2015 et annexés au présent règlement sous la cote « A » pour en faire partie intégrante, totalisant la somme de 1 750 000 $.

2. Aux fins des travaux ordonnés ci-dessus, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 1 750 000 $ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout plus amplement détaillé dans le document précité.

3. Pour se procurer les fonds nécessaires aux fins du présent règlement, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 1 750 000 $, remboursable sur une période de 20 ans, à l'exception des frais d'émission d'obligations pour lesquels le montant sera remboursé sur une période de 5 ans.

4. S'il advient que l'une ou l'autre des approbations mentionnées à l'estimation précitée soit plus élevée que la dépense effectuée, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation se serait avérée insuffisante.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt totalisant la somme de 437 500 $ et représentant 25 % de l'emprunt décrété, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt totalisant la somme de 1 312 500 $ et représentant 75 % de l'emprunt décrété, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles ayant frontage sur une rue publique jusqu'à concurrence de 1500 mètres carré et situés dans le bassin de taxation montré sur l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale sur la base de leur superficie.

7. Quant aux immeubles non imposables compris dans le bassin de taxation montré sur l'annexe « B », la taxe spéciale qui devrait leur être imposée en vertu de l'article 6 sera répartie entre tous les propriétaires d'un immeuble imposable compris dans ce bassin et les taxes imposées par cet article seront augmentées en conséquence.

8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

   Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)	*(Signé)*
Guillaume Tremblay, maire	Denis Villeneuve, avocat Greffier et directeur des services juridiques

Avis de motion : 150831-53 / 31 août 2015
Adoption : 150914-9 / 14 septembre 2015
Approbation MAMROT : 8 mars 2016
Entrée en vigueur : 16 mars 2016

VILLE DE Mascouche

Règlement 1203

Annexe "A" (Sommaire)

Direction générale - division génie

Travaux de fondation de rue, de pavage et reprofilage de fossé sur les rues Alexander, Andrassy et Pompéi

Estimations préparées par Sylvain Racette ing daté du 5 août 2015

(VOIR ANNEXE C)

Répartition fiscale :

				Bassin B	Ville	
Travaux de fondation de rue, de pavage et reprofilage de fossé						
Rue Alexander		160 700.00 $		120 525 $	40 175 $	160 700 $
Rue Andrassy		800 080.00 $		600 060 $	200 020 $	800 080 $
Rue Pompéi		499 110.00 $		374 333 $	124 778 $	499 110 $
Coût des travaux de construction avant imprévus de construction		**1 459 890.00 $**		**1 094 918 $**	**364 973 $**	**1 459 890 $**
Imprévus de construction	3.5%	51 100.00 $		38 325 $	12 775 $	51 100 $
Coût des travaux de construction avant taxes		**1 510 990.00 $**		**1 133 243 $**	**377 748 $**	**1 510 990 $**
			Proportion :	75.0%	25.0%	100.0%

Estimation des honoraires professionnels

Honoraires professionnels (Estimation, relevés, mise en plan, plans et devis et surveillance)		60 590.00 $				
Autres honoraires professionnels		15 000.00 $				
				Selon la répartition du coût des travaux de construction :		
Coût des plans et devis avant taxes		**75 590.00 $**		56 693 $	18 898 $	75 590 $
Total des coûts taxables		**1 586 580.00 $**		**1 189 935 $**	**396 645 $**	**1 586 580 $**
Taxes nettes	5.0%	79 400.00 $		59 550 $	19 850 $	79 329 $
		- $		- $	- $	- $
Estimation du coût incluant les taxes		**1 665 980.00 $**		**1 249 485 $**	**416 495 $**	**1 665 909 $**
Frais de financement						
Intérêts sur emprunt temporaire	(±3%)	49 020.00 $		36 765 $	12 255 $	49 020 $
Frais d'émission	2.0%	35 000.00 $		26 250 $	8 750 $	35 000 $
Prévision budgétaire du règlement		**1 750 000.00 $**		**1 312 500 $**	**437 500 $**	**1 750 000 $**
			Proportion :	**75.0%**	**25.0%**	**100.0%**

Préparé par :

Isabella Cellini ing.
Directrice générale adjointe
Le 10 août 2015

ANNEXE B

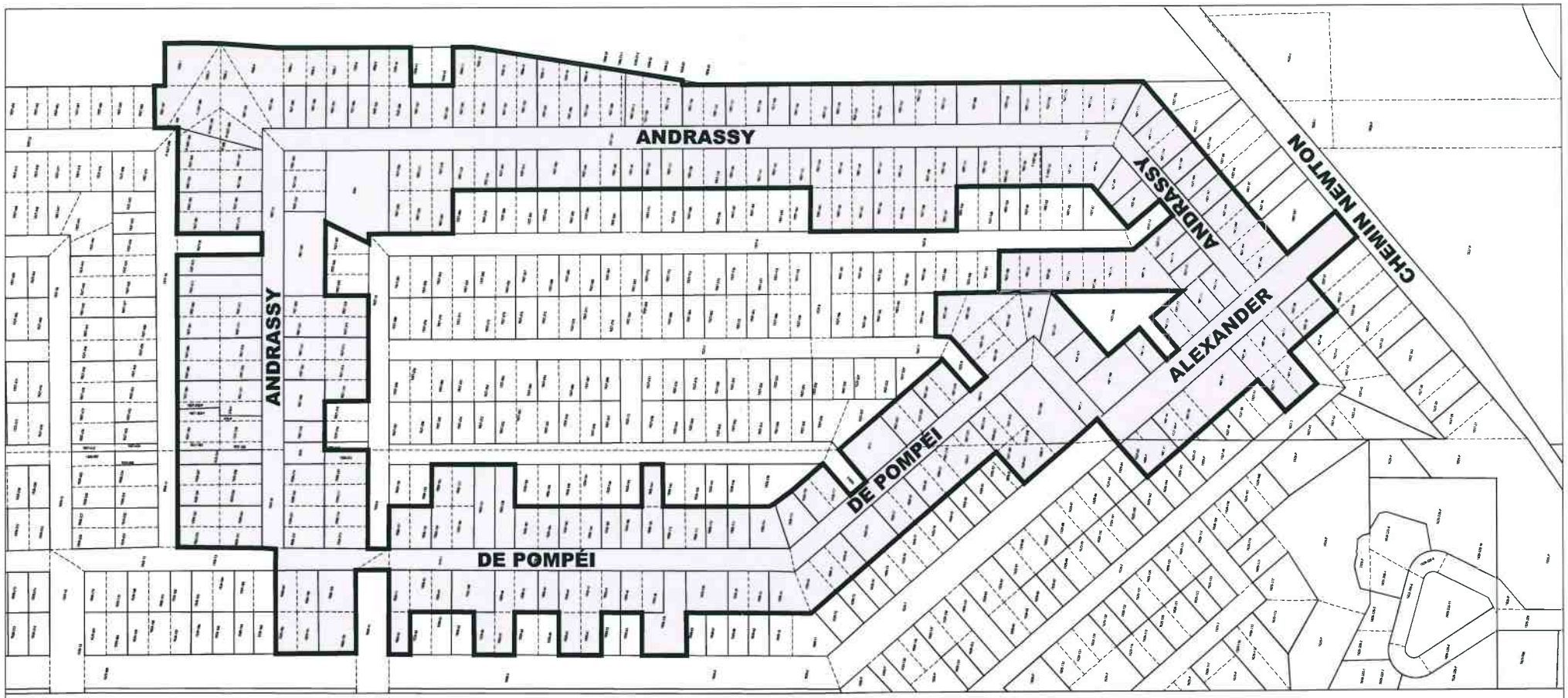

VILLE DE Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
SERVICE DES FINANCES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT 1203

BASSIN B

Superficie approximative du bassin

181 673,6 m²

(18,16 hectares)

Dossier:	1203-0_B (plans).dwg
Date:	Août 2015
Échelle:	Aucune
Préparé par:	François Gosselin
Dessiné par:	Kim McDonald
Approuvé par:	François Gosselin
Mise à jour cadastre:	Mai 2015

Ville de Mascouche
Direction générale --- Division génie

Estimation préliminaire des coûts

Construction d'une fondation de rue, pavage et aménagement de fossés
Résumé des rues Alexander, Andrassy et Pompéi

RUE	LONGUEUR (m.lin.)	TOTAL
Alexander	212	160 696.36 $
Andrassy	1052	800 079.56 $
Pompéi	668	499 110.00 $
Total :	**1932**	**1 459 885.92 $**
Travaux contingents (± 5%) :		**73 114.08 $**
Grand total :		**1 533 000.00 $**

Préparé par:

Sylvain Racette, ingénieur municipal sénior
Direction générale - Division génie

5 août 2015
Date

Ville de Mascouche
Direction générale --- Division génie

Estimation préliminaire des coûts

Construction d'une fondation de rue, pavage et aménagement de fossés
Rue Alexander --- 212 m. lin.

1.0 Fondation de rues					
1.1	Excavation et mise en place de l'infrastructure	2014	m.ca	10.00 $	20 140.00 $
1.2	Fondation inférieure MG-56 (300 mm)	1390	tonnes	19.00 $	26 410.00 $
1.3	Fondation supérieure MG-20 (200 mm)	926	tonnes	21.50 $	19 909.00 $
				Sous-total 1.0 :	66 459.00 $

2.0 Pavage et marquage de chaussée					
2.1	Couche de base ESG-14, (75 mm) incluant les chanfreins et la préparation	286	tonnes	115.00 $	32 913.00 $
2.2	Couche d'usure ESG-10, (50 mm) incluant préparation et liant d'accrochage	191	tonnes	115.00 $	21 942.00 $
2.3	Accotement MG-20 (1 m de largeur)	195	tonnes	21.50 $	4 193.36 $
2.4	Entrées charretières EB-10S, 50 mm d'épaisseur incluant 200 mm de MG-20	10	m.ca	70.00 $	700.00 $
2.5	Entrées charretières en pavé uni incluant 200 mm de MG-20 et le sable polymère	0	m.ca.	110.00 $	- $
2.6	Entrée charretières en pierre concassée MG-20 de 300 mm d'épaisseur	100	m.ca.	31.00 $	3 100.00 $
2.7	Reprofilage de fossés	374	m.lin.	20.00 $	7 480.00 $
2.8	Remplacement de ponceau PEHD, R-320, 450mm	50	m.lin.	205.00 $	10 250.00 $
2.9	Gazon en plaque incluant le déblai, le remblai, la terre végétale et le nivellement	561	m.ca	12.00 $	6 732.00 $
2.10	Ensemencement hydaulique	561	m.ca	7.00 $	3 927.00 $
2.11	Marquage de rue	1	forfait	500.00 $	500.00 $
2.12	Signalisation et maintient de la circulation	1	forfait	2 500.00 $	2 500.00 $
				Sous-total 2.0 :	94 237.36 $

Sous-total 1.0	66 459.00 $
Sous-total 2.0	94 237.36 $
Total	160 696.36 $
Travaux contingents (+-5%)	8 303.64 $
Grand total incluant les travaux contingents	169 000.00 $

Préparé par:

Sylvain Racette, ingénieur municipal sénior
Direction générale - Division génie

5 août 2015
Date

Ville de Mascouche
Direction générale --- Division génie

Estimation préliminaire des coûts

Construction d'une fondation de rue, pavage et aménagement de fossés
Rue Andrassy --- 1052 m.lin.

1.0 Fondation de rues					
1.2	Excavation et mise en place de l'infrastructure	9994	m.ca	10.00 $	99 940.00 $
1.4	Fondation inférieure MG-56 (300 mm)	6896	tonnes	19.00 $	131 021.34 $
1.5	Fondation supérieure MG-20 (200 mm)	4597	tonnes	21.50 $	98 840.66 $
				Sous-total 1.0 :	329 802.00 $

2.0 Pavage et marquage de chaussée					
2.1	Couche de base ESG-14, (75 mm) incluant les chanfreins et la préparation	1420	tonnes	115.00 $	163 323.00 $
2.2	Couche d'usure ESG-10, (50 mm) incluant préparation et liant d'accrochage	947	tonnes	115.00 $	108 882.00 $
2.3	Accotement MG-20 (1 m de largeur)	968	tonnes	21.50 $	20 808.56 $
2.4	Entrées charretières EB-10S, 50 mm d'épaisseur incluant 200 mm de MG-20	90	m.ca	70.00 $	6 300.00 $
2.5	Entrées charretières en pavé uni incluant 200 mm de MG-20 et le sable polymère	40	m.ca.	110.00 $	4 400.00 $
2.6	Entrée charretières en pierre concassée MG-20 de 300 mm d'épaisseur	470	m.ca.	31.00 $	14 570.00 $
2.7	Reprofilage de fossés	1804	m.lin.	20.00 $	36 080.00 $
2.8	Remplacement de ponceau PEHD, R-320, 450mm	300	m.lin.	205.00 $	61 500.00 $
2.9	Gazon en plaque incluant le déblai, le remblai, la terre végétale et le nivellement	2706	m.ca	12.00 $	32 472.00 $
2.10	Ensemencement hydaulique	2706	m.ca	7.00 $	18 942.00 $
2.11	Marquage de rue	1	forfait	500.00 $	500.00 $
2.12	Signalisation et maintient de la circulation	1	forfait	2 500.00 $	2 500.00 $
				Sous-total 2.0 :	470 277.56 $

Sous-total 1.0	329 802.00 $
Sous-total 2.0	470 277.56 $
Total	800 079.56 $
Travaux contingents (+-5%)	39 920.44 $
Grand total incluant les travaux contingents	840 000.00 $

Préparé par :

Sylvain Racette, ingénieur municipal sénior
Direction générale - Division génie

5 août 2015
Date

Ville de Mascouche
Direction générale --- Division génie

Estimation préliminaire des coûts

Construction d'une fondation de rue, pavage et aménagement de fossés
Rue Pompéi --- 668 m. lin.

1.0 Fondation de rues					
1.2	Excavation et mise en place de l'infrastructure	6346	m.ca	10.00 $	63 460.00 $
1.4	Fondation inférieure MG-56 (300 mm)	4379	tonnes	19.00 $	83 201.00 $
1.5	Fondation supérieure MG-20 (200 mm)	2919	tonnes	21.50 $	62 758.50 $
				Sous-total 1.0 :	209 419.50 $

2.0 Pavage et marquage de chaussée					
2.1	Couche de base ESG-14, (75 mm) incluant les chanfreins et la préparation	902	tonnes	115.00 $	103 730.00 $
2.2	Couche d'usure ESG-10, (50 mm) incluant préparation et liant d'accrochage	601	tonnes	115.00 $	69 115.00 $
2.3	Accotement MG-20 (1 m de largeur)	615	tonnes	21.50 $	13 222.50 $
2.4	Entrées charretières EB-10S, 50 mm d'épaisseur incluant 200 mm de MG-20	50	m.ca	70.00 $	3 500.00 $
2.5	Entrées charretières en pavé uni incluant 200 mm de MG-20 et le sable polymère	0	m.ca.	110.00 $	- $
2.6	Entrée charretières en pierre concassée MG-20 de 300 mm d'épaisseur	260	m.ca.	31.00 $	8 060.00 $
2.7	Reprofilage de fossés	1181	m.lin.	20.00 $	23 620.00 $
2.8	Remplacement de ponceau PEHD, R-320, 450mm	155	m.lin.	205.00 $	31 775.00 $
2.9	Gazon en plaque incluant le déblai, le remblai, la terre végétale et le nivellement	1772	m.ca	12.00 $	21 264.00 $
2.10	Ensemencement hydaulique	1772	m.ca	7.00 $	12 404.00 $
2.12	Marquage de rue	1	forfait	500.00 $	500.00 $
2.13	Signalisation et maintient de la circulation	1	forfait	2 500.00 $	2 500.00 $
				Sous-total 2.0 :	289 690.50 $

Sous-total 1.0	209 419.50 $
Sous-total 2.0	289 690.50 $
Total	499 110.00 $
Travaux contingents (+-5%)	24 890.00 $
Grand total incluant les travaux contingents	524 000.00 $

Préparé par:

Sylvain Racette, ingénieur municipal sénior
Direction générale - Division génie

5 août 2015
Date

LOCALISATION GLOBALE
DES RUES ALEXANDER, POMPÉI ET ANDRASSY

1:4400